

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2013

## CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par

Mme Le Callennec, M. Apparu, M. Abad, Mme Boyer, M. Cinieri, M. Couve, Mme Dalloz, M. Darmanin, M. de Ganay, M. de Mazières, M. Decool, M. Douillet, M. Foulon, M. Guy Geoffroy, M. Herth, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Le Ray, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Philippe Armand Martin, M. Myard, M. Nicolin, M. Perrut, Mme Pons, M. Marc, Mme Poletti, M. Quentin, M. Robinet, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Terrot, M. Tetart, M. Tian, M. Jean-Pierre Vigier et M. Lazaro

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, après le mot :

« jeunes »,

insérer les mots :

« inscrits à Pôle emploi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En insérant la référence à Pôle Emploi, cet amendement a pour objectif de cibler les jeunes effectivement à la recherche d'un emploi, donc les inciter à s'inscrire à Pôle Emploi pour qu'ils se voient proposer les offres et bénéficient d'un accompagnement de Pôle Emploi, interlocuteur entre le jeune demandeur et l'entreprise d'accueil.